

**Procès-verbal
de l'Assemblée générale ordinaire de la FNEP
du samedi 15 juin 2019**

Etaient présent(e)s ou représenté(e)s :

Michelle LENNEN, Frédérique LEVRIER-WILLEM, Céline LOUSTACOT, Christine MALHERBE, Marie-Salomé MOGENET, Jeanne STEFANI, Line VISSOT-WEIL. Paul ANDREO, Pierre BOUVIER, Romain DARCOS, Jean-Paul DEBART, Emmanuel DI-SALVO, Arnaud DREYFUSS, Philippe GRASSAUD, Jean HERLIN, Jean-Pierre JOUSSE, Alain LEON, Jean MORTREUX, Jean-Jacques POULAIN, Patrick ROUX, Pierre SODOIR, Christophe TARDY, Pascal BROUAYE, Frédéric MEUNIER, Jean-Guy BERNARD, Laurent LAIGNIER, Jean CANETOS, Michel KUBLER, Dominique BISBAU, Romain ZEWE, Eric MASO, Danièle VIGUIER-DUVIVIER, Philippe ACKERMANN, Daniel AMAR, Camilla BURG, Bernard PINAT, Eric DUPRESSOIRE, Pascal HAIQ, Olivier MARQUET, Rosana ANSANO, Alain DAVID, Lionel DESAGE, Élisabeth BESLE-LASNE, Hervé BELMONTET, Rémy GALLAND, Adrienne JABLANCZY, Isabelle HUBERT-DUPON, Benoit DE SAINT SERNIN, Roxane LAURENTY, Étienne GRIEU, Catherine OTHABURU, Jérôme LEGROS, Jean-Marie PATIER, Véronique GAILLARD, Florence LEGROS, Patxi ELISSALDE, Michel ROBIC, Isabelle DUTEL, Bernard DUTEL, Didier JOURDAN, Rodolphe LEON, François BONVALET, Fayrouz, BEN AÏCHA, Virginie HELEWA, Emanuela CORELLI, Marie-Fanny FORNASARI, Patrice-Michel LANGLUME, Philippe FORT, Céleste SCHENCK, José SOUBIRAN, Grégoire VAN STEENBRUGGHE, François TROLLET, Pierre SCHORTER, Laurent PAQUEREAU, Alain CARY, Christian LASSERRE, Pierre COLLIGNON, Jean-François LEFEBVRE, Dominique BISBAU, Valérie MALOEUVRE, Caroline RIVAL, Perrine PUBERL, Gérard HERMANT, Philippe LANSADE, Florence RAVEAU, Marie PAJOT, Brigitte BUISSON, François-Patrice PECNARD, Yves CAMPANI, Réginald DE GUILLEBON, Denis DUHIL DE BÉNAZÉ, Michel ISSAHAR, Jérôme MARCILLOUX, Michel BOYANCÉ, Laurent BALEY, Silvio FERREIRA.

Soit un total de 105 établissements pour un quorum de 77 membres.

La séance est ouverte à 9h40.

Le Président remercie l'ensemble des adhérents présents à cette Assemblée Générale de la FNEP. Il remercie également Philippe Grassaud qui a mis à la disposition de la FNEP les locaux de l'ISCOM. Il constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc délibérer.

Monsieur Philippe GRASSAUD prend ensuite la parole pour remercier la FNEP et son Président de l'action qu'il mène et rappelle l'importance d'avoir un syndicat puissant pour représenter et défendre les intérêts des membres dans un univers très réglementé et en évolution constante. Il rappelle également l'importance pour les membres de la FNEP de s'engager dans la vie de la Fédération. Il est secondé par le Président Patrick ROUX.

Syndicat Professionnel immatriculé à la Mairie de Paris sous le numéro 20819

FNEP - 9, rue de Turbigo, 75001 PARIS

Tél. : 01.40.23.03.36 - Site Internet : www.fnep.net

1. RAPPORT MORAL

Le Secrétaire général, Paul ANDREO présente le rapport moral pour l'année 2018. Il résume les actions principales engagées par la Fédération :

« L'année 2018 aura été marquée, pour notre Fédération, par une forte activité au service de la défense des intérêts de nos établissements dans un contexte politique caractérisé par la multiplication de lois qui vont durablement impacter notre environnement professionnel.

La FNEP et son environnement

En premier lieu, la FNEP a été au cœur des débats de la loi « Gatel » sur les conditions d'ouverture des établissements d'enseignement. L'intervention de la FNEP auprès des parlementaires aura ainsi permis d'obtenir de nombreuses avancées et modifications de cette loi qui, dans sa version originale, aurait pu considérablement remettre en cause l'indépendance de nos établissements, et au-delà, la liberté de création d'une école privée.

En second lieu, la FNEP a également été au cœur des débats sur la réforme du baccalauréat voulue par le Ministre de l'Éducation Nationale. Tout particulièrement sur la question de la prise en compte du contrôle continu pour l'examen du baccalauréat, la FNEP a obtenu du ministère la publication d'un décret rectificatif (chose suffisamment rare pour être soulignée) qui permettra que nos élèves ne soient pas victimes d'une rupture d'égalité.

Enfin, toujours concernant l'enseignement secondaire, la position de la FNEP a été entendue sur la question de Parcoursup. La FNEP continue un dialogue positif avec les services du ministère pour que nos élèves ne soient pas victimes d'un outil longtemps présenté comme inévitable mais qui démontre chaque année ses lacunes. C'est grâce à l'action de la FNEP et à la pertinence de ses analyses juridiques que le Ministère a été contraint de publier un arrêté rectificatif à son premier arrêté de juillet 2018.

Longtemps considérée comme un partenaire secondaire du Ministère, la FNEP est aujourd'hui perçue comme un interlocuteur crédible, responsable et force de propositions quand beaucoup d'autres défendent des positions qui ne permettent pas d'envisager une bonne évolution de la politique nationale en matière d'éducation. La FNEP multiplie ainsi les rendez-vous avec les pouvoirs publics et la parole qu'elle porte est souvent appréciée pour sa dimension constructive.

L'année 2018 aura également été marquée par les projets de réforme des études de santé et des formations paramédicales. Si la FNEP regrette cette volonté du Ministère de l'enseignement supérieur de poursuivre le mouvement d'universitarisation de nombre de formations en santé avec les effets néfastes dont on se rend compte aujourd'hui pour ce qui est des IFSI, nous restons mobilisés pour que les menaces qui pèsent sur nombre d'écoles soient prises en compte par les autorités et conduisent à des compromis encore possibles et nécessaires pour la survie de nombreuses écoles.

Enfin, concernant l'enseignement supérieur, nous notons avec satisfaction que la vision de la FNEP sur les filières courtes professionnalisantes, et le « capital compétences » que nous donnons à nos étudiants, a été entendue dans le cadre d'une mission ministérielle chargée de réfléchir à la question des Bachelors. Nous vous soumettrons d'ailleurs dans le cadre de cette AG un projet de « label Bachelor » qui permettra aux écoles qui le

demandent d'être visibles pour répondre aux demandes des jeunes et entreprises pour une meilleure lisibilité de l'ensemble des formations professionnalisantes. Car c'est bien cette expertise de l'accès à l'emploi que nos écoles valorisent auprès des étudiants et de leur famille et c'est bien de cette force dont les pouvoirs publics prennent conscience.

L'année 2018 aura également été marquée par la loi sur la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Là encore, la FNEP aura été en première ligne des discussions d'une loi qui va entraîner des bouleversements profonds pour l'activité de nos écoles. Si nous pouvons nous féliciter que soit enfin ouverte la possibilité pour nos écoles de proposer des formations en alternance sous le statut du contrat d'apprentissage, nous regrettons par contre que la réforme portant création des OPCO ait donné lieu à des regroupements de branches pour le moins artificiels, imposés sans respecter les décisions des partenaires sociaux dans le cadre des négociations paritaires.

La FNEP et la gestion du paritarisme

2018 aura été caractérisée par une forte augmentation du nombre de réunions paritaires et nous retiendrons de l'année 2018 de nombreuses évolutions sur la convention collective. Le point suivant de l'ordre du jour permettra de faire le bilan d'une année riche dans ce domaine.

La FNEP et ses membres

Tout d'abord notons que le nombre de membres de la Fédération est en augmentation significative : 13 % pour les membres actifs et 3 % pour les membres associés. Au total, nous fédérons près de 20% de la branche ce qui nous positionne dans la fourchette haute de représentativité des organisations professionnelles d'employeurs et renforce notre légitimité. Pour poursuivre cette croissance du nombre de nos adhérents, nous avons d'ailleurs procédé à un gros travail de constitution d'un fichier que nous utilisons pour communiquer à l'ensemble des entreprises de la branche. Ce mouvement d'augmentation du nombre d'adhérents devrait se poursuivre en 2019 si l'on se base sur les retours de ces derniers mois.

En 2018, la FNEP a continué d'informer régulièrement ses membres à travers des « flash-infos » et des notes techniques pour détailler au mieux notre action de défense de leurs intérêts et leur apporter des explications concernant les évolutions législatives applicables à notre secteur. Le site internet a été remis en service après une refonte et la partie « adhérent » devrait bientôt être ouverte pour mettre à disposition de nos membres des informations importantes auxquelles ils n'ont pas toujours accès.

La FNEP soucieuse également de bien prendre en compte les préoccupations de ses membres et les répercuter au niveau des pouvoirs publics a mené en 2018 plusieurs enquêtes qui nous sont extrêmement précieuses dans nos argumentations avec les pouvoirs publics et nous les remercions pour cela.

Dans le service rendu à nos membres, notons qu'en 2018, une opération d'achat groupé de licences des produits Adobe aura été un véritable succès. Avec près de 6000 licences commandées, nous avons largement dépassé les objectifs que nous nous étions fixés, démontrant l'intérêt de ce type de partenariats et ou d'achats groupés qui pourraient être renouvelés dans les prochains mois dans l'intérêt de nos membres. Que l'initiateur de ce projet, Michel Kubler en soit ici remercié.

Au plan des ressources humaines, la FNEP s'est renforcée en 2018 avec l'arrivée d'un Juriste et d'un Chargé de mission.

Enfin, l'organisation de voyages d'études de la FNEP est l'occasion de découvrir des modalités d'organisation des rapports public/privé différentes de ce que nous connaissons en France et susceptibles de nous donner des pistes de réflexion pour une évolution de notre dispositif national, mais aussi de nouer des contacts avec des acteurs éducatifs de pays de l'union européenne pour envisager des partenariats pédagogiques. Ils permettent par ailleurs de renforcer la cohésion entre les adhérents qui participent à ces événements très conviviaux.

Votre Président, avec l'aide du Bureau de la FNEP continuera, avec l'accord du Conseil fédéral et la confiance de l'Assemblée générale, à développer la fédération pour défendre et promouvoir l'enseignement privé indépendant.

Discussion : Le Président revient en détail sur plusieurs points des actions de la FNEP suite à des questions des adhérents : elles concernent le processus de reconnaissance par l'Etat et la question de Parcoursup.

Le rapport moral est soumis au vote de l'Assemblée qui le valide à l'unanimité.

2. RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier, Arnaud DREYFUSS présente les comptes annuels de l'année 2018.

Il fait état d'une hausse des produits de fonctionnement (584 515 Euros en 2018 contre 553 366 en 2017). Cette hausse s'analyse par l'augmentation des cotisations des adhérents (393 534 € en 2018 contre 301 754 € en 2017). Les financements de l'A.P.A.H.C. sont en baisse de 20% mais devraient repartir à la hausse sur les prochaines années.

Les charges de la Fédération sont également en hausse : 560 928 € en 2018 contre 496 989 € en 2017. Cette hausse s'explique par une augmentation des frais de rémunération du personnel suite à l'embauche d'un Chargé de mission et d'un juriste. Cette hausse s'explique également par l'augmentation des honoraires de conseil pour cause d'actions menées par la FNEP dans le cadre de la réforme des études de santé et du baccalauréat.

Finalement, les comptes de la FNEP présentent un résultat net de 20 845 €.

En l'absence du Commissaire aux comptes, **l'Assemblée approuve les comptes à l'unanimité et décide de donner quitus au Trésorier** sous réserve de l'absence de remarque du Commissaire aux comptes.

3. Rapport social

Avant de passer la parole à Pierre Bouvier, nouveau Président de la Commission sociale, le Président rappelle le rôle central et stratégique de cette commission dans le cadre de la négociation avec les partenaires sociaux. Il rappelle qu'il serait important qu'un plus grand nombre d'adhérents s'engagent dans les travaux de la Commission sociale car la diversité des membres de la Fédération implique que l'ensemble des types d'établissements que la FNEP représente puisse faire part de leurs problématiques spécifiques dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux.

Pierre Bouvier rappelle que l'activité 2018 a été très soutenue avec une augmentation des réunions paritaires notamment avec l'augmentation des saisines pour les avis d'interprétation qui ont impliqué que la Commission sociale se réunisse plus régulièrement.

Il rappelle que l'année 2018 a d'abord été marquée pour la Commission sociale par la fusion de la CC EPI avec la CC de la CHANED. Il souligne le très gros travail réalisé par Brigitte Etévé pour la réussite de cette intégration de la CHANED.

Du point de vue de la négociation collective, Pierre Bouvier fait le point sur les principaux dossiers :

- La demande des syndicats de salariés pour l'instauration d'une « prime à la copie » pour les corrections. A cette demande, la Commission sociale a proposé au Conseil Fédéral d'opposer une fin de non-recevoir.
- la demande des organisations syndicales concernant la définition du passage de B à C dans la CCN ; la Commission sociale, considérant qu'accéder à une telle demande reviendrait à acter l'automatisme du passage de B à C et l'instauration d'une « prime à l'âge », a proposé de refuser cette demande. En revanche, la Commission sociale considère qu'une proposition pourrait être faite pour passer de 10 à 4 catégories dans la CCN.
- Concernant l'emploi des travailleurs en situation de handicap, dans le cadre de la négociation avec les partenaires sociaux, la Commission sociale a proposé diverses mesures pour : possibilité de bilan de compétences, reconnaissance de leur situation et mise en place d'un référent.

L'année 2018 sera également chargée par des chantiers significatifs parmi lesquels la négociation de la fusion des CCN visées ci-dessus, la mise à jour de l'accord homme/femme, la formation professionnelle, l'épargne salariale, le CDI de mission/opération.

Tous ces thèmes s'ajoutent à ceux récurrents telle que la NAO.

Madame Line VISSOT-WEIL, Directrice du Cours Hattemer, intervient sur la question du temps de formation des salariés sur les temps d'enseignement. Le Président Patrick Roux revient sur ce point extrêmement sensible et la difficulté à aborder les négociations sur ce point. Madame Line VISSOT-WEIL remercie le Président Roux et annonce qu'elle fait acte de candidature pour participer aux travaux de la Commission sociale de la FNEP.

Le rapport de la Commission sociale est approuvé à l'unanimité.

4. Code de déontologie, charte des valeurs, label « bachelor FNEP »

Le Président Roux présente la démarche de la FNEP en matière de déontologie et la nécessité de s'engager dans une telle démarche pour renforcer la crédibilité de la FNEP dans ses rapports avec les pouvoirs publics et vis-à-vis des familles. Il rappelle qu'une commission éthique a été créée pour cela et donne la parole à Jean Herlin, son Président, pour présenter les travaux réalisés en 2018.

Jean Herlin revient sur la commande qui lui avait été passée par la Conseil Fédéral et la démarche de travail qui a été mise en place. Il commence par expliquer les différentes valeurs qui ont été retenues et la manière la charte des valeurs pourra être mise en avant dans les écoles adhérentes à la Fédération. Il rappelle que si cette démarche engage les écoles, elle n'est pas normative. En complément, Monsieur Alain Léon rappelle également que la charte des valeurs et le code de déontologie ont vocation à vivre et donc à évoluer dans le temps. Jean Herlin revient ensuite sur le code de déontologie. Une lecture explicative de l'ensemble des articles est faite. Monsieur Herlin propose également que la numérotation des articles du code évolue pour prendre en compte les évolutions qui pourront intervenir dans la profession.

Jean Herlin passe ensuite la parole à Alain Léon pour ce qui relève du projet de label « bachelor ». La volonté de créer un label « bachelor FNEP » s'inscrit dans un souci de transparence, de qualité et d'information des jeunes et de leur famille pour garantir la qualité et la pérennité de formations ciblées sur la professionnalisation et le « capital compétences » des étudiants et dont la finalité est leur insertion professionnelle. Lecture est faite par Alain Léon des différents critères de labellisation et des précisions sont apportées sur la manière dont la FNEP entend mettre en œuvre concrètement ce projet de labellisation.

Le Président soumet à ratification ces documents. L'Assemblée générale se prononce pour à l'unanimité.

5. Action en cours

Ce point ayant été traité par le Président lors de l'examen du rapport moral, le Président propose de passer à l'examen des questions diverses.

6. Questions diverses

Adhésion mouvement ETHIC : Le Président propose à l'AG que la FNEP adhère à l'organisation ETHIC qui a pour objectif de représenter tous les dirigeants, quels que soient leur secteur et leur activité, et défend leurs intérêts sans aucun corporatisme. ETHIC est un réseau représentatif du tissu entrepreneurial français avec plus de 5 000 sympathisants et 350 membres actifs de toutes tailles (CAC40, ETI, PME, TPE dont la répartition correspond à celle du maillage des entreprises en France) mais aussi une douzaine de fédérations professionnelles. C'est lors d'une table ronde organisée par cette organisation que la FNEP a

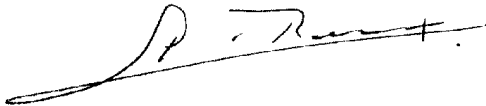
pu interpellier le Ministre de l'Éducation Nationale et obtenir des rendez-vous pour obtenir des évolutions sur la question de Parcoursup et des modalités de contrôle continu.

L'Assemblée générale se prononce à l'unanimité en faveur de l'adhésion de la FNEP au mouvement ETHIC.

Autorisation de l'Assemblée générale pour la signature d'un contrat avec le cabinet de lobbying Médiation et Arguments : considérant que le recours à un cabinet de lobbying est extrêmement important pour la défense des intérêts des membres de la FNEP, **l'Assemblée générale autorise à l'unanimité le Président à négocier la prolongation du contrat du cabinet Médiation et Argument.**

Membre d'honneur : **l'Assemblée générale accepte à l'unanimité la proposition du Président de nommer Madame Brigitte Etévé membre d'honneur de la FNEP pour l'ensemble de son action au service de la Fédération et pour son action significative en faveur de l'enseignement privé.**

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée générale est clôturée à 13H00.



Le Président
Patrick Roux



Le Secrétaire général
Paul Andréo